

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU 8 SEPTEMBRE 2007 à MENAT

POINT SUR LES MEMBRES :

Il s'avère que certaines personnes ne répondent pas au critère de résidence ou d'activité sur le périmètre strict du Pays. C'est le cas de :

- M. AURI EL, de France Télécom
- M. DEMAY, pour la Chambre des Métiers du Puy de Dôme

Il est décidé :

- qu'il est possible d'accueillir des personnes ne remplissant pas les critères ci-dessus mentionnés dans le cadre de réunions de travail
- que le représentant de la Chambre des Métiers réside à Aigueperse et la Chambre des Métiers du Puy de Dôme a bien une activité sur les Combrailles : il est donc admis au sein du Conseil de Développement, mais ne peut pas être élu au bureau
- que le représentant de France Télécom est aussi admis au sein du Conseil de Développement, mais ne peut pas être élu au bureau

ELECTIONS :

Les membres du bureau qui sont élus sont :

- Renée COLLANGE
- Anne Marie COUTAREL
- Laurent DUMAS
- Marie Noëlle GENEVE
- Pascal LAGRANGE
- Jean Claude THERON
- Michel TIXIER
- Jean SANI TAS

Au sein du bureau, ont été élus :

- Président : Pascal LAGRANGE
- Vice Président : Jean SANI TAS

DEBATS ET DÉCISIONS DIVERSES

- le bureau se réunira une fois par mois
- la 1^{ère} réunion du bureau est prévue le lundi 1^{er} octobre 2007 à 18h dans les locaux du SMAD des Combrailles, à Saint Gervais d'Auvergne
- afin que les membres du Conseil de Développement puissent se prononcer sur leur souhait d'intégrer telle ou telle commission, il est demandé que leur soient fournies des fiches de synthèse présentant les sujets et les attentes vis à vis du Conseil de Développement ; ces fiches seront examinées lors de la réunion du bureau du 1^{er} octobre 2007, ainsi que la question de l'organisation et l'articulation des commissions
- en complément des thèmes possibles de travail présentés lors de la réunion a été mentionné celui de la mobilité